

# Élaboration du contrat local de santé des communautés du Pays de Saint-Malo

## Newsletter n°3

Après près d'un an de travail pour l'élaboration du contrat local de santé, **nous tenons à vous remercier pour votre participation à la démarche**. Le contrat local de santé s'appuie sur une approche globale de la santé en intégrant un grand nombre de partenaires de différents champs, autour d'objectifs partagés. Il s'articule notamment avec le **conseil local de santé mentale** sur le territoire du Pays pour que soient définies des actions opérationnelles dans les champs de la santé mentale. D'autre part, les priorités du contrat local de santé sont en cohérence avec le **contrat de ville de Saint-Malo** signé en 2015. Plusieurs actions ciblent spécifiquement le quartier politique de la ville.

**Quatorze signataires s'engageront le 14 janvier 2020** pour une durée de cinq ans : le Pays de Saint-Malo et les quatre communautés de communes qui le composent (CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, CC de la Bretagne Romantique, CC de la Côte d'Emeraude, Saint-Malo-Agglomération), l'Agence Régionale de Santé, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Sous-Préfecture de Saint-Malo, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), l'Inspection académique d'Ille-et-Vilaine, la direction diocésaine de l'enseignement catholique et la Région Bretagne.

## Les grandes étapes d'élaboration du contrat local de santé

### Co-construire le diagnostic des besoins

Phase 1



- Près de 100 participants à la **réunion de lancement** présentant la démarche le 18 mars 2019 à Saint-Jouan-des-Guérets
- Des **entretiens** avec les principaux partenaires du territoire et les équipes des 4 EPCI du Pays de Saint-Malo
- 2 **enquêtes à destination des habitants** (397 répondants) et des **professionnels** (253 répondants).
- 4 **réunions territoriales** sur chacun des EPCI permettant aux acteurs du territoire de participer au diagnostic partagé en avril 2019
- Formalisation d'un **diagnostic local de santé** complet sur les différents axes du futur CLS

### Définir les priorités et les orientations du Contrat

Phase 2



- Une centaine de participants aux groupes de travail thématiques de définition des **priorités d'actions pour le territoire et les grandes orientations stratégiques du CLS** en septembre 2019.
- Sélection des **actions prioritaires** à inscrire au Contrat Local de Santé à l'occasion du Comité de pilotage ayant eu lieu le 4 octobre.

### Rédiger le contrat local de santé et le programme d'actions

Phase 3



- Entretiens et rencontres bilatérales avec les partenaires pour rédiger les fiches actions.
- Rédaction du contrat local de santé et de son programme d'actions. Définition de la gouvernance et du dispositif de suivi et d'évaluation du contrat.
- Restitution au Comité de pilotage du 2 décembre.
- Signature du contrat local de santé avec les signataires le 14 janvier 2020
- Présentation du CLS à l'ensemble des partenaires le 27 janvier 2020

**Un contrat local de santé partenarial, opérationnel et réaliste**

# Élaboration du contrat local de santé des communautés du Pays de Saint-Malo

## Newsletter n°3

### Un contrat local de santé opérationnel et réaliste

Le contrat local de santé est structuré autour **d'actions socles**, sur la base desquelles la dynamique autour du CLS pourra se construire. Il intègre également **quatre axes thématiques**. Au total, le programme d'actions compte **24 fiches actions**, dont 14 qui sont pilotées par le Pays de Saint-Malo et 10 par des partenaires.



#### Socle du CLS : L'interconnaissance, la coordination des acteurs et la participation citoyenne en santé

- A. Mettre en place des temps de sensibilisation et d'information à destination des élus du territoire
- B. Renforcer l'accès aux données et à la documentation en santé
- C. Renforcer la communication autour des actions du CLS et des problématiques de santé sur le territoire
- D. Favoriser la mise en réseau des acteurs dans le cadre du CLS



#### Axe 1 : Promouvoir un environnement favorable à la santé

1. Mettre en place un "forum habitat" à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et de leurs aidants
2. Former les acteurs intervenants auprès des enfants sur les sujets d'amélioration de la qualité de l'air intérieur
3. Mieux informer les habitants sur les outils d'observation et de veille existants sur la qualité de l'air et sur le risque radon



#### Axe 2 : Contribuer au « vivre-ensemble » et au renforcement des liens de proximité

4. Coordonner les actions et les outils déployés sur le territoire en faveur du repérage de la fragilité
5. Informer et sensibiliser au niveau de chaque commune un binôme élu/ agent pour être en capacité de jouer le rôle de relai entre l'usager et les professionnels de l'orientation social et santé
6. Mettre en place une instance politique et institutionnelle sur la thématique de la lutte contre les violences dans la continuité du réseau « violence, comment s'en sortir ? »
7. Organiser un « Village des aidants » permettant d'accompagner les aidants non professionnels dans l'accès aux ressources du territoire

# Élaboration du contrat local de santé des communautés du Pays de Saint-Malo

## Newsletter n°3



### Un contrat local de santé opérationnel et réaliste



#### Axe 3 : Agir pour des comportements favorables à la santé

8. Accompagner le développement d'interventions visant à promouvoir les compétences psychosociales chez les plus jeunes en milieu scolaire
9. Développer une action de prévention des addictions auprès des enfants et des jeunes en mobilisant notamment les étudiants en service sanitaire
10. Assurer le déploiement territorial des missions de la CJC
11. Mettre en place une action d'aller-vers visant à toucher les publics ayant moins recours aux dépistages organisés des cancers
12. Mobiliser les professionnels de santé de premier recours pour améliorer la couverture vaccinale hépatite B et papillomavirus en lien avec la Semaine européenne de la vaccination
13. Définir un programme d'actions coordonnées dans le champ de l'alimentation et la promotion d'une activité physique
14. Accompagner sur le territoire la mise en place d'un temps fort autour de la santé sexuelle
15. Sensibiliser au brossage de dents dans les écoles du territoire



#### Axe 4 : Renforcer l'accès aux soins sur le territoire, notamment pour les personnes vulnérables

16. Mettre en place une action expérimentale pour favoriser l'accès aux soins buccodentaires pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les personnes en grande vulnérabilité
17. Mettre en place des temps d'information et d'interconnaissance pour les acteurs du soin, à domicile ou en établissement (santé et médico-social)
18. Poursuivre et renforcer les actions visant à accompagner vers le soin les personnes en situation de précarité
19. Elaborer un schéma d'organisation des dispositifs passerelle à l'intention des personnes et éloignées des dispositifs de santé
20. Coordonner les interventions communales / intercommunales en faveur de l'installation des professionnels de santé et favoriser leur implication dans les projets locaux

*Certaines actions seront menées sur le territoire du Pays de Saint-Malo en lien avec Dinan Agglomération.*

*Les deux démarches, menées en parallèle sur les deux territoires, ont permis d'identifier des thématiques de travail communes, qui seront creusées sur la durée des contrats.*

### Evaluation et gouvernance du contrat local de santé

Le comité de pilotage du contrat local de santé se réunira annuellement pour dresser un bilan des actions, appuyé sur les remontées des pilotes, et échanger sur leur évolution. La démarche d'évaluation cherchera à répondre aux questions suivantes :

- *En quoi le déploiement du contrat local de santé contribue-t-il à l'évolution des pratiques des professionnels du territoire ?*
- *Dans quelle mesure le CLS favorise-t-il le **décloisonnement** et le **travail intersectoriel** ?*
- *Dans quelle mesure le CLS constitue-t-il un cadre **favorable à l'expérimentation** et à l'**innovation** ?*

A l'échéance du contrat, l'évaluation en continu permettra d'évaluer le dispositif en lui-même et éventuellement de renouveler le contrat entre les différents signataires.

### Signature et restitution du CLS

Le Contrat Local de Santé sera signé par les différents signataires **le 14 janvier 2020**.



Une **réunion de restitution** du contrat local de santé est prévue **le 27 janvier 2020 à l'IUT de Saint-Malo** à laquelle est convié l'ensemble des acteurs qui ont pris part à la démarche. Nous vous y attendons nombreux!

### Vos contacts

### A télécharger

**ARS Bretagne**  
**Laurence Rongère**  
 Chargée de mission – CLS  
[laurence.rongere@ars.sante.fr](mailto:laurence.rongere@ars.sante.fr)

**P.E.T.R du Pays de Saint-Malo**  
**Florianc Mercier**  
 Chargée de mission santé  
[fmercier@saint-malo.fr](mailto:fmercier@saint-malo.fr)

Accédez au CLS et ses annexes via les liens suivants:

- [Diagnostic](#)
- [Le Contrat CLS](#)
- [Programme actions : Annexe 1](#)
- [Evaluation, territoire, calendrier et glossaire : Annexes 2 – 3 – 4- 5](#)